

## **AVIS AU PUBLIC**

Contact: Nadine Schmit 26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

relative à l'aménagement extérieur d'une maison unifamiliale le long du cours d'eau « Märelerbaach » à Bertrange,

a été introduite par la société studio88 architectes, au nom et pour le compte de la société Wiesen-Piront Constructions s.a.,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 11.03.2024.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 22 mars 2024

Monique SMIT-THIJS Georges FRANCK

Bourgmestre

Secrétaire

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Commune de BERTRANGI

Bertrange, le 22 mars 2024

Monique SMIT-THIJS Georges FRANCE

Bourgmestre

Secrétaire